



**EN RAISON DE LA GREVE,  
LA SNCF PROPOSE DES MESURES COMMERCIALES  
POUR LES VOYAGEURS OCCASIONNELS  
( Ne concernent pas les abonnés )**

**1) Si vous avez acheté un billet papier en gare, vous pouvez :**

- L'échanger sans frais au guichet jusqu'à la fin de validité du billet
- Demander son remboursement sans frais au guichet

**2) Si vous avez acheté un billet sur application SNCF, le site TER ou une agence en ligne, vous pouvez :**

- Demander son remboursement sans frais en complétant un formulaire de réclamation que vous trouverez en cliquant [ICI](#) .

**3) Si vous avez acheté un billet en agences de voyage, vous pouvez**

- Demander son remboursement sans frais auprès de l'agence de voyage

**Important**, si votre réclamation concerne un voyage en TGV (ou en correspondance TGV + TER), Intercités ou à l'international, cliquez [ICI](#)